



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

# PROJET D'APPUI A L'ACCES DES FEMMES A LA PROPRIETE FONCIERE (AFPF)

## RESULTATS ET TENDANCES DE LA PREMIERE PHASE DE VULGARISATION ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE

JUIN 2023



*Ce rapport est rendu possible grâce au soutien du peuple américain par le biais de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de Tetra Tech et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.*

Cette publication a été produite pour examen par l'Agence des États-Unis pour le développement international par Tetra Tech, par le biais du contrat USAID n° 7200AA18D00003/72062421F00006, dans le cadre du contrat Strengthening Tenure and Resource Rights (STARR) II Indefinite Delivery Indefinite Quantity Contract (IDIQ).

Ce rapport a été préparé par :

Tetra Tech

159 Bank Street, Suite 300

Burlington, Vermont 05401 USA

Telephone: (802) 495-0282

Fax: (802) 658-4247

Email: [international.development@tetratech.com](mailto:international.development@tetratech.com)

Tetra Tech Contacts:

Sarah Leddy, Project Manager

Email: [Sarah.Leddy@tetratech.com](mailto:Sarah.Leddy@tetratech.com)

Téléphone: +1 (802) 495-0547

Megan Parlett, Deputy Project Manager

Email: [Megan.Parlett@tetratech.com](mailto:Megan.Parlett@tetratech.com)

Téléphone: +1 (443) 760-6409

Photo de Couverture: Une des premières bénéficiaires de documentation foncière du projet à l'Ouest et une séance d'écoute des préoccupations au Nord (Source: Tetra Tech).

## TABLE DE MATIÈRES

ABREVIATIONS .....	II
1.0 INTRODUCTION .....	I
1.1 Contexte et Justification .....	I
1.2 Objet et Organisation du Rapport .....	I
2.0 BILAN DES ACTIVITES DE VULGARISATION DES TEXTES .....	2
2.1 Elaboration et Diffusion de Films .....	2
2.2 Organisation de séances de Vulgarisation des Textes en milieu urbain .....	3
2.3 Finalisation des Messages et Informations à faire Passer .....	4
2.4 Elaboration des Supports Physiques de Communication .....	5
2.5 Elaboration de Scénario de Théâtre Communautaire .....	7
2.6 Organisation d'événements de masse en Milieu Rural .....	8
2.7 Tables rondes Radiophoniques .....	11
3.0 ASSISTANCE JURIDIQUE .....	13
3.1 Analyse des Cas Traités par les Cliniques Juridiques .....	13
3.2 Analyse des Cas Identifiés par les Cellules d'Ecoute .....	16
3.3 Types d'appui à l'accès à la Documentation .....	19
3.4 Revue de la Stratégie de Traitement des Cas .....	20
3.0 LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS .....	22
3.1 Leçons apprises .....	22
3.2 Recommandations .....	24
4.0 ANNEXES .....	25
4.1 Supports de sensibilisation .....	25
4.2 Rôles et responsabilités .....	25
4.3 Canevas de contrats .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## ABREVIATIONS

ACD	Arrêté de Concession Définitive
AEP	Analyse de l'Economie Politique
AFOR	Agence Foncière Rurale
AFPF	Projet d'Appui à l'Accès des Femmes à la Propriété Foncière
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
ARK	Animation Rurale de Korhogo
CAHD	Conseil pour l'Assistance Humanitaire et le Développement
CAMEL	Complexity-Aware Monitoring, Evaluation and Learning
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CDI	Côte d'Ivoire
CF	Certificat Foncier
CSPGFR	Comité Sous-Préfectoral de Gestion Foncière Rurale
CVGFR	Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale
DR	Direction Régionale ou Directeur Régional
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités et de Services
DS	Dialogue Social
GALS	Gender Action Learning System
IDIQ	Indefinite Delivery Indefinite Quantity
INDIGO	Initiative de Dialogue et de Recherche-Action pour la Paix
MARP	Méthodes Accélérées de Recherche Participative
MCLU	Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MINADER	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
ONEG	Observatoire National de l'Equité et du Genre
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAMOFOR	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale
PTA	Plan de Travail Annuel
PV	Procès-verbal
STARR II	Strengthening Tenure and Resource Rights II
TDR	Termes de Référence
VGB	Violences Basées sur le Genre
USAID	United States Agency for International Development
USG	United States Government

## **I.0 INTRODUCTION**

### **I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'objectif du Projet d'Appui à l'Accès des Femmes à la Propriété Foncière (USAID AFPF) est d'accroître la cohésion sociale, de réduire les conflits fonciers et de donner aux femmes les moyens de contribuer économiquement à leurs communautés en renforçant leur accès légal à la terre dans les régions du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (CDI). Le projet AFPF atteindra ce but par le biais de deux objectifs de performance :

*Objectif 1* - Renforcer l'autonomie des communautés dans les régions du Nord et de l'Ouest de la CDI par des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer et de communication sur les droits fonciers et les droits des femmes dans les régions de l'Ouest et du Nord de la CDI ; et

*Objectif 2* - Renforcer l'accès des femmes aux services juridiques et de médiation des conflits dans les zones rurales et urbaines afin de garantir leur accès à la terre dans les régions du Nord et de l'Ouest de la CDI.

L'objectif spécifique 2 porte sur les activités d'assistance juridique, de médiation et de formalisation des droits fonciers. Ce volet se justifie par le besoin de faciliter l'accès aux documents fonciers, et à la médiation ou l'assistance judiciaire aux femmes rencontrant des conflits fonciers mettant en difficulté l'exercice de leurs droits fonciers. Pour atteindre cet objectif le projet a développé une stratégie d'assistance juridique et judiciaire qui a tourné autour de 4 principaux axes :

- Une campagne de sensibilisation et de vulgarisation des textes juridiques en matière des droits fonciers des femmes en milieu urbain et rural ;
- Un renforcement de capacités des autorités administratives et locales sur le genre et le foncier et sur la prise en compte des femmes dans le règlement des litiges fonciers ;
- La mise en place des services d'écoutes, d'orientation juridique pour les hommes et femmes pour des cas en lien avec les droits fonciers des femmes ; et
- Une assistance juridique pour l'obtention des documents fonciers, ou une assistance judiciaire ou de médiation pour la résolution des conflits fonciers.

Le présent document s'inscrit dans le cadre du Plan de suivi, évaluation et apprentissage sensible à la complexité (CAMEL) et la suite de l'approche d'analyse de l'économie politique du projet. Cette approche sensible au dynamique de pouvoir et la complexité est nécessaire pour faciliter la collaboration stratégique avec les parties prenantes clés, un apprentissage continu et une gestion adaptative. C'est dans ce cadre que s'inscrit le document présentant les résultats et tendances de la première phase de vulgarisation et d'assistance juridique. Ce document, prévu dans le deuxième plan de travail annuel du projet AFPF, fait partie de l'approche d'apprentissage et suivi-évaluation sensible à la complexité et constitue une manière de faire un suivi de dynamiques de l'économie politique.

### **I.2 OBJET ET ORGANISATION DU RAPPORT**

L'objet du présent rapport est de documenter les leçons apprises de la première phase de ce volet d'assistance juridique et judiciaire, qui part des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation à la fourniture des services d'écoutes, conseil et assistance juridique et judiciaire. L'objectif final est de pouvoir analyser les premiers résultats et tendances et d'en faire ressortir des pistes de réflexion pour une gestion adaptative conformément au plan de suivi-évaluation sensible à la complexité (CAMEL).

Les données qui ont servies à l'élaboration du présent rapport sont issues d'une série d'ateliers de réflexion et d'analyse y compris les ateliers suivants :

- Ateliers des autorités administratives et judiciaires du 14 et 15 septembre 2022 pour le nord et du 20 au 22 septembre 2023 pour l'ouest.
- Ateliers des acteurs impliqués dans la lutte contre la Violence Basée sur le Genre (VBG) qui se sont déroulés du 04 au 05 octobre pour le nord et du 05 au 6 octobre pour l'ouest
- Ateliers des autorités coutumières et leaders religieux du 28 au 29 novembre pour le nord et du 01 au 02 décembre pour l'ouest.
- Ateliers internes du projet AFPP du 02 au 05 août 2022 et du 09 au 12 janvier 2023.

En plus des résultats des échanges de ces ateliers, des réflexions et analyses internes ont été faites par l'équipe AFPP sur la base des rencontres bilatérales avec d'autres partenaires notamment dans le cadre d'une table ronde d'échanges et de discussions sur les droits fonciers des femmes co-organisée avec la GIZ et l'AFOR, le 21 mars 2023.

Le rapport est organisé comme suit : dans un premier temps, les résultats des activités de vulgarisation des textes seront décrits. Ensuite, les premières activités et tendances en lien avec les activités d'assistance juridique seront décrites. Enfin, des leçons apprises et recommandations seront proposées.

## **2.0 BILAN DES ACTIVITES DE VULGARISATION DES TEXTES**

Cette partie décrit les activités en lien avec la vulgarisation des textes conformément au plan de Communication pour le Changement Comportemental et Sociétal du Projet AFPP. Ce plan a pour but d'agir efficacement sur les normes sociales en vigueur et proposer aux bénéficiaires des modèles de comportement culturellement acceptables. Bien que le "focus" de ce document ne soit pas sur la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation (qui fera objet d'un autre document d'apprentissage), il est important de décrire les activités de communication qui ont servi de susciter une prise de conscience et une demande pour les services d'assistance.

### **2.1 ELABORATION ET DIFFUSION DE FILMS**

Le projet AFPP s'appuie dans sa mise en œuvre sur une série d'outils parmi lesquels se trouvent des supports audio-visuels qui sont produits en partenariat avec INDIGO en charge de ce volet. Ainsi, depuis la mise en œuvre de l'Analyse de l'Economie Politique, une série de vidéos capsules et de films ont été produites.

Un lot de 5 vidéos capsules ont été produits sur les thèmes suivants :

- 1) Le genre et l'affectation de la terre
- 2) L'héritage entre conjoints
- 3) L'héritage intergénérationnel
- 4) La femme comme propriétaire de terre
- 5) La participation de la femme dans la prise de décision sur la terre .

Ces vidéos ont été utilisées comme support de facilitation des activités de dialogues sociales qui ont suivies l'Analyse de l'Economie Politique (AEP). Le projet a fait le choix à ce stade de ne pas passer de messages de sensibilisation, mais plutôt de mettre l'accent sur les discussions que les différentes perspectives présentées dans les vidéos offraient. Ceci était utile pour faciliter l'acceptance du projet. En effet, les résultats de l'AEP et les discussions avec les partenaires lors des 1ers ateliers internes a montré qu'il aurait été brusque de démarrer la vulgarisation des textes sur les droits fonciers des femmes sans un travail préalable de préparation des communautés et de création d'espaces de discussions autour de sujets sensibles comme le genre et le foncier. Le dialogue social autour de ces vidéos capsules a ainsi fourni une base pour préparer les esprits des communautés à des messages plus orientés avec des visées de changements de comportement.

Après ces premières vidéos pour le dialogue social, qui a créé des conditions favorables pour la suite, Indigo a également produit 4 films d'informations sur les droits fonciers des femmes, à savoir :

Un premier lot portant sur :

- 1) Est-ce qu'une femme peut devenir propriétaire de terre ?  
<https://youtu.be/Zs94tb3zUcs>
- 2) Quels sont les droits fonciers des femmes dans le cadre du mariage ?  
<https://youtu.be/KTvoLI4NOaA>
- 3) Quels sont les droits fonciers des femmes en matière d'héritage ?  
<https://youtu.be/thqapnWV3ss>
- 4) Quels sont les types de contrats qui sécurisent les droits fonciers des femmes ?  
<https://youtu.be/VRUjbj6hDmg>

Ce lot de films avait pour but d'expliquer les dispositions légales en matière de documentation foncière, en matière de participation des femmes dans les organes de gestion foncière à savoir les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) et les Comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR) tel que prévus par la loi sur le foncier rural, et les dispositions en matière de succession.

Ces films ont d'abord été utilisés pour les campagnes de vulgarisation en milieu urbain menées par les cliniques juridiques et lors des ateliers de formation des acteurs de la plateforme Violences Basées sur le Genre (VBG), des autorités administratives et des autorités coutumières et leaders religieux. Si initialement, l'équipe de projet avait prévu utiliser ces films dans toutes les campagnes de vulgarisation et de sensibilisation, en analysant les produits finis, et suite aux discussions avec les partenaires, elle a finalement fait le choix de ne pas utiliser ces films pour les campagnes de vulgarisation et de sensibilisation en milieu rural. Ceci en raison du niveau de langue élevé difficilement compréhensible et accessible aux populations rurales. En effet, les explications juridiques ont été fournis par les experts de droits et de l'administration foncière qui bien qu'ayant essayé d'expliquer dans un langage simple ont été par moment limité par la technicité du sujet et de certaines expressions. Ces films ont tout de même montré leur pertinence en milieu urbain en témoigne le nombre des cas soumis aux cliniques juridiques ainsi que l'impact observé sur les autorités administratives, coutumières et leaders religieux à travers les différents engagements que ceux-ci ont pris au terme des ateliers les ciblant où les films ont été utilisés de manière complémentaire aux modules de formation et les boîtes à images.

## 2.2 ORGANISATION DE SEANCES DE VULGARISATION DES TEXTES EN MILIEU URBAIN

Dans le cadre du partenariat avec l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), les cliniques juridiques de Man, Guiglo et Korhogo ont organisé des séances de sensibilisation de masse en zone urbaine. Ce sont au total 18 événements d'éducation juridique et de sensibilisation qui ont couvert 9 villes à savoir **Man, Bangolo, Logoualé, Duékoué, Guiglo, Bloléquin, Korhogo, Ferké et Sirasso**. Ces séances de sensibilisation ont utilisé comme support les films pédagogiques sur les 4 thématiques ci-dessus indiquées. Elles ont ainsi porté sur l'existence du cadre légal relatif au foncier afin de réduire les discriminations faites aux femmes dans l'acquisition de la terre. De plus, des séances d'écoutes, conseils et orientations juridiques ont été réalisées après les activités de sensibilisation et pendant les permanences effectuées au sein des cliniques juridiques. Au terme de ces séances, les cliniques juridiques ont enregistré (66) cas dont (63) soumis par des femmes en milieu urbain.

Même si les cliniques ont timidement commencé l'enregistrement des cas au dernier trimestre 2022 avec (17) cas enregistrés, l'on a noté une augmentation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 avec (27) cas au nord et (39) cas à l'ouest. Les cas du nord étant principalement des cas de conseils pour la formalisation des droits fonciers (93%) et (07%) de cas de conflits fonciers. Tandis qu'à l'ouest, il y a avec une forte concentration des cas de conflits fonciers : (26) cas sur (39) soit 67%. Les activités de sensibilisation, ont

été une bonne opportunité pour faire connaître aux populations en particulier les services d'assistance juridique et judiciaire qu'offre le projet aux femmes dans le besoin. Il faut toutefois relever que le nombre de séances (2) prévues en zone urbaine est resté insuffisant face à l'important besoin existant en zone urbaine. En outre, jusqu'à présent, les cas ont été principalement des litiges plus particulièrement à l'ouest et au nord des demandes de documentation. Pour le cas spécifique de l'ouest, le projet devra travailler avec l'AFJCI pour rendre opérationnelle la fourniture d'une variété de documents afin de prévenir les litiges ce qui réduirait aux conflits. Pour accroître la demande, l'AFJCI a suggéré d'organiser des événements de sensibilisation supplémentaires dans les villages, en collaboration avec les organisations locales de la société civile et les dirigeants communautaires. Cependant, pour l'instant, l'équipe AFPP a préféré que les cliniques se focalisent sur les cas déjà enregistrés ainsi que les cas supplémentaires en provenance des zones rurales.

De manière générale, l'utilité des activités de vulgarisation et de sensibilisation pour le volet assistance juridique et judiciaire a été démontré. En effet, l'équipe a noté que même en zone urbaine, il y a une faible connaissance des textes en vigueur en matière foncière, de succession et de mariage. En plus de méconnaître les dispositions légales, les populations ne savent pas à qui s'adresser en cas de besoin d'assistance. La diffusion des informations sur les services offerts par les cliniques juridiques dans le cadre du projet a été une bonne occasion pour susciter les demandes. Toutefois, il faut relever l'insuffisance de ces activités dans le contexte des villes ou le paquet complet des activités à savoir l'AEP, les formations GALS et le dialogue social n'a pas été déroulé. Il aurait fallu faire plus de sensibilisation et de communication sur le projet avant le démarrage de l'enregistrement des cas. Au nord, l'équipe de la clinique juridique a saisi l'occasion de toutes les activités dont elle a la charge pour véhiculer les informations sur le projet. Cela nous amène à penser que le projet s'intègre aisément dans les autres initiatives en cours sur les droits des femmes de manière générale. Et que le projet devrait dès lors identifier les opportunités de collaboration à court et à moyen terme pour faire en sorte que l'action ne soit pas isolée. D'ailleurs, l'AFJCI a été identifié comme partenaire sur la base de ces capacités à travailler en toute autonomie sur les questions de genre en lien avec les droits fonciers. La dimension foncière que le projet AFPP vient renforcer pourrait s'inscrire dans sa programmation générale et ses interventions en cours.

### **2.3 FINALISATION DES MESSAGES ET INFORMATIONS A FAIRE PASSER**

Au cours de la préparation de la campagne de vulgarisation des textes en milieu rural, l'équipe s'est employée à concevoir, tester et valider les messages qui ont été plus tard diffusés pendant la mise en œuvre de la campagne.

Les messages ont été développés autour des 6 thématiques de sensibilisation à travers une approche itérative longue et minutieuse à partir d'un processus consultatif et de validation des parties prenantes clés du projet. L'idée étant que les messages élaborés soient simples, claires, adaptés, pertinents, et percutants pour induire le changement tout en restant sensibles au contexte et cohérents avec la stratégie « Ne Pas Nuire » du projet. A l'effet d'atteindre un tel produit, la démarche suivante a été employée :

La 1<sup>ère</sup> étape a consisté à structurer la pensée de l'équipe à deux niveaux : (i) identifier les thématiques à couvrir puis (ii) sélectionner des informations (dispositions légales) et des messages pertinents pour chacune des thématiques. Le but de cette démarche était, d'une part, de permettre à l'équipe de couvrir dans la mesure du possible, l'ensemble des messages et informations clés, et d'autres parts, d'identifier distinctement les informations permettant d'accroître le niveau de connaissance et des messages susceptibles de faire changer positivement les attitudes et les comportements des cibles du projet.

A cette première étape, sept thèmes ont été identifiés. Il s'agit de

1. Les généralités sur le genre
2. Le mariage

3. La participation de la femme dans la prise de décision
4. La propriété foncière des femmes
5. Les contrats et les transactions
6. L'héritage entre conjoints
7. L'héritage intergénérationnelle .

La 2<sup>ème</sup> étape a consisté en un brainstorming de l'équipe de projet duquel est sorti un 1<sup>er</sup> jet d'une longue liste de messages issues principalement des résultats de l'Analyse de l'Economie Politique (AEP), notamment des normes sociales identifiées qui régulaient le système de penser et d'agir des communautés, et de la Stratégie de Communication pour le Changement Social et Comportementale (SCCSC).

Dans un 3<sup>ème</sup> temps, une approche participative et itérative de discussions, d'observations, de complément et d'amélioration s'est faite avec les partenaires de mise en œuvre du projet lors d'un atelier interne en août 2022.

Avec les autorités de l'administration publique lors des ateliers d'échanges et de renforcement de capacités sur le genre et le foncier en septembre et octobre 2022. Ensuite dans les ateliers locaux qui se sont déroulés en octobre 2022 avec les acteurs sociaux et les organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre, les messages et informations ont été également discutés et éprouvés. A chacune des étapes de ce long processus, les messages et informations ont connus des évolutions progressives vers des informations et messages à la fois pertinentes et adaptées au contexte.

Par ailleurs, l'équipe a dû adapter les messages et informations conçus aux différents formats des supports de communication (4<sup>ème</sup> étape). Surtout pour la boîte à images qui nécessitait des messages clairs, concis et précis. Au bout des séances de travail et des itérations avec les parties prenantes du projet, une liste synthétique des messages et informations pour la boîte à images (et aussi les autres activités de vulgarisation et de sensibilisation) a été dressée.

Jusqu'à cette étape, les discussions portaient distinctement sur les informations et sur les messages pour structurer la pensée conceptuelle de l'équipe. Au fil des observations et itérations avec les différents acteurs, il s'est avéré que certains messages et informations soit pouvaient être fusionnées, soit étaient plus pertinentes lorsqu'elles étaient dans la même phrases (additionnées).

De plus, lorsqu'il s'est agi de concevoir la boîte à images, il s'est avéré opportun de présenter deux situations de la même thématique à savoir : la situation actuelle (comportement à changer) à qui il convenait d'associer les informations relatives à la loi (ce que la loi dit sur le comportement à changer) et la situation idéale (comportement souhaité et avantageux pour la famille) à qui il convenait plutôt d'associer les messages sur les bénéfices que le changement de comportement pourrait apporter.

En outre, pour des raisons pratiques de synthèse, les messages et les informations ont été intégrés ensemble dans les supports. L'équipe a conséquemment opté pour la combinaison dans une seule liste des informations et des messages liés à ces informations. Notons, en plus, que les thèmes mariage et héritage entre conjoints ont été fusionnés vu la proximité entre les informations et messages de ces deux thèmes.

Enfin, une 5<sup>ème</sup> étape a permis de tester les messages et informations auprès des chefs traditionnels et des leaders religieux au cours d'ateliers qui se sont déroulés dans les zones d'intervention du projet en novembre 2022

## **2.4 ELABORATION DES SUPPORTS PHYSIQUES DE COMMUNICATION**

Conjointement à la conception des messages de vulgarisation, une autre phase de la préparation de la campagne de vulgarisation des textes a consisté, à identifier et concevoir des matériels de communication comme support de la campagne de sensibilisation et de vulgarisation avec l'appui d'un consultant spécialiste de la Communication pour le Changement Social et Comportementale (CCSC). Les outils suivants ont été conçus :

### **La boîte à images et le guide d'animation**

La boîte à images a été conçue autour de (6) thématiques, chacune présentant deux paires d'images (situations illustrées). L'une évoquant une situation négative et l'autre évoquant une situation idéale. Avec pour chaque image, la liste de messages pertinents et adaptés. Les boîtes à images sont utilisées par le personnel programme du projet, lors des ateliers avec les autorités coutumières et religieuses, par les agents de terrains et les points focaux communautaires (des bénévoles) lors des campagnes de sensibilisation de proximité. Chaque village a été doté d'une boîte à images pour que les points focaux les utilisent eux-mêmes au sein de leurs communautés respectives. Afin de faciliter son utilisation aux agents et les points focaux communautaires, en complément à la boîte à images, un guide d'animation contenant les consignes d'animation de chaque paire d'images, a été développé.

L'idée était que dans le guide de facilitation illustrée au verso il y ait des points de discussion comportant les informations et messages à communiquer dans le cadre d'une discussion autour des images. Cela constituerait un aide-mémoire mais aussi la référence principale des informations et messages à faire passer, qui peuvent être adaptés selon la cible. Le 1<sup>er</sup> jet proposé par le consultant en Communication pour le Changement Social et Comportemental a été passé en revue par l'équipe de projet au terme d'une série de réunions internes.

Ces deux outils (boîte à images et guide d'animation) ont ensuite été revus dans le cadre de focus groups organisés dans les communautés des zones d'intervention du projet en décembre 2022 puis par les partenaires de mise en œuvre lors de l'atelier interne en janvier 2023. Ces revues ont permis de faire des ajustements aux textes et aux images et de valider une version prête à l'usage.

### **La brochure**

Elaborée par l'équipe projet, en collaboration avec le partenaire AFJCI, la brochure fournit des informations juridiques présentées sous la forme de réponse à des questions juridiques autour des droits fonciers des femmes.

Ces questions sont regroupées par thèmes :

- Gestion foncière et propriété foncière
- Transactions foncières
- Mariage et droits des veuves
- Droits des filles
- Solutions proposées par la loi pour sécuriser vos droits

Ces grands axes renvoient à des thématiques de la boîte à images dont des illustrations ont été intégrées dans la brochure pour lui apporter un peu de visuel afin de toucher du doigt le problème posé.

Très tôt dans l'élaboration de ce document, un défi s'est présenté à l'équipe. Comment adapté le niveau de langue, les concepts et la terminologie juridique à des profanes ? Comment fournir l'information avec un niveau de clarté, précision et de concision adaptés aux cibles ? Dans l'univers des informations possibles quelles, sont les plus pertinentes pour les cibles ? Ce sont justement ces questionnements qui ont permis de faire des choix méthodologiques, pédagogiques à impact. La brochure a été déclinée sous forme d'une foire à questions sur la base des questions que le projet recevait régulièrement et bien entendu sur celle des dernières réformes des lois ivoiriennes sur le foncier, le mariage et la succession, ainsi que de la constitution de Côte d'Ivoire. Pour adapter le langage, les réponses aux questions posées sont données de façon simpliste avec l'effort de ne pas perdre la quintessence de l'information.

Le public cible de cet outil comprend : les acteurs locaux de la gestion du foncier tels que le corps préfectoral et les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et toutes les personnes lettrées dans les zones d'intervention.

### **Les affiches portant sur les services des cliniques juridiques**

Les affiches ont donc été produites pour le partenaire AFJCI qui dispose de cliniques Juridiques dans 3 centres urbains dans les zones de mise en œuvre du projet. Ces affiches comprenaient la description des situations couvertes par l'assistance juridique fournie par les services des cliniques juridiques, les solutions possibles et les critères d'éligibilité pour bénéficier de ces services. Les coordonnées (adresse, ligne téléphonique d'assistance) des cliniques juridiques s'y trouvaient également.

Elles ont été élaborées par l'équipe de projet en interaction avec la coordonnatrice du projet au niveau de l'AFJCI. Une fois le retour de l'AFJCI reçu, l'équipe de projet a intégré les ajouts et procédé à la validation de la version soumise aux fournisseurs pour tirage. Leur affichage dans divers lieux tels que les centres sociaux, les complexes socioéducatifs, les directions des ministères en charge du foncier, de la protection et de l'autonomisation de la femme et des sous-préfectures a permis d'orienter les demandeurs et de répondre à la demande suscitée par la vulgarisation des textes.

## **2.5 ELABORATION DE SCENARIO DE THEATRE COMMUNAUTAIRE**

Le choix du théâtre comme moyen de vulgarisation s'est imposé comme un outil pertinent étant donné son caractère ludique, attractif, interactif et adapté à une cible en majorité non lettrée et lassée des méthodes plus sobres de vulgarisation des textes de lois. À l'origine, le théâtre était une activité dédiée à la campagne de sensibilisation et il était prévu que les scénarii traitent des normes sociales qui régissent les inégalités de genre dans le foncier. Toutefois, au regard de l'évolution du contexte de terrain notamment le contenu de dialogue social, et les activités du Système d'Action Apprentissage Genre (GALS), pour adapter l'approche programmatique au contexte il a été décidé d'intégrer les informations dans les scénarii des théâtres, donc des scénarii dans lesquels les personnages fournissent des informations en lien avec les réformes de 2019 (héritage, foncier et mariage). Avec des personnages clés comme l'instituteur/trice, le chef de village et la clinique juridique qui fournissaient ces informations juridiques à des personnes confrontées aux problèmes identifiés dans les scénarios

Pour y arriver, cette vision a été partagée au consultant en Communication pour le Changement social et Comportemental. Celui-ci a ensuite proposé un draft de scénarios qui a été passé en revue par l'équipe projet. Au terme des différents échanges et revues, la version finale approuvée par l'équipe projet a été testée avec le partenaire dans chaque zone du projet. A cet effet, une séance de travail a été organisée avec chaque troupe théâtrale en présence du consultant CCSC, du chargé de communication, de l'expert genre et de l'experte foncier. Ces séances de travail avaient pour but de passer en revue tous les problèmes et solutions des 2 scénarios.

Par la suite, une période de préparation, répétition, encadrée par le consultant CCSC a été accordée à chaque troupe. Au terme de cette phase le consultant CCSC et l'experte foncier ont procédé à la validation des prestations permettant ainsi le démarrage de la campagne.

Il faut noter que les séances d'appropriation et de répétition des troupes ont permis de faire des ajustements dans les scénarios et de surtout les adapter aux réalités socioculturelles. Par exemple au nord, la troupe a suggéré de supprimer l'intervention du petit frère dans le scénario 1 pour s'en tenir à celui du grand frère qui annonce la décision de la famille appliquant le lévirat à la veuve en détresse. Car selon eux, il est plus admis dans la culture du nord que ce soit le grand frère qui soit le porte-parole des décisions familiales et non le petit frère. De même dans le scénario 2, la troupe a proposé que ce soit le grand frère qui sollicite les services de la clinique juridique et lui expose les faits. Ils ont expliqué qu'il est plus adapté à leur contexte que ce soit l'ainé qui expose les faits et recherche des solutions au conflit d'héritage qui oppose son frère et sa sœur. Ces prestations ont eu lieu uniquement en milieu rural et ont permis de pallier l'impossibilité d'utiliser les films en milieu rural.

L'approche de scénarios et théâtres communautaires a connu plusieurs changements liés à la nécessité d'adaptation aux réalités de terrain. En effet initialement, il était prévu des forums théâtres. Toutefois au regard de la sensibilité des sujets et des personnages, le projet a finalement décidé de le transformer en

théâtre communautaire pour éviter une dénaturation des messages et une focalisation sur la perspective du membre de la communauté qui vient jouer un rôle donné à un moment de la scène. Ce changement d'approche a permis au projet de contrôler tout le processus de théâtre sans être contrarié par une tournure non voulue.

Par ailleurs, le projet a été confronté au risque que le caractère ludique des théâtres prenne le dessus sur l'aspect pédagogique. Raison pour laquelle un fil conducteur des événements de masse a été élaboré par le projet et que la présence d'un membre de l'équipe et le consultant ait été assuré lors des premiers événements de masse de chaque zone.

Les informations juridiques clés tirées de la boîte à images que le projet voulait diffuser à travers ces théâtres communautaires sont les suivants :

#### **Sketch n°1 : Droits fonciers des veuves**

- Le lévirat est considéré comme une violence faite aux femmes et puni par la loi en Côte d'Ivoire
- Il est illégal d'obliger une veuve à se remarier dans son ancienne belle-famille pour garder sa terre
- Le mariage civil donne le plus de protection à la femme, à l'homme et aux enfants. Si le mari meurt, la protection est automatique : la femme veuve a des droits forts inattaquables. Par exemple, elle a droit à un quart des biens propres du mari.
- Dans le cadre d'un mariage coutumier, la femme peut bénéficier de la société de fait pour les efforts qu'elle a fournis en nature ou physiquement pour la création du bien conjointement avec son concubin.
- Si la famille du défunt mari fait un certificat foncier collectif au nom de la famille, elle garde la propriété de ces terres. La famille peut dans ce cas signer un contrat avec la veuve qui aura accès à la parcelle mais dans ce cas, celle-ci n'en devient pas propriétaire et elle ne peut la transférer à un nouveau mari. Par contre, si la terre appartenait au couple, la femme y a sa part et l'expulsion par la famille du défunt mari n'est pas autorisé.

#### **Sketch n°2 : Droits fonciers des enfants filles**

- La veuve a droit à un quart des biens du défunt mari et les enfants trois-quarts
- Il est illégal de donner plus d'héritage aux enfants garçons qu'aux enfants filles

Le projet a fait le choix de prioriser ces 2 thématiques car l'héritage est le moment crucial où les droits fonciers des femmes est affecté au sein des ménages et des familles. En plus, le projet a jugé ce sujet plus englobant et accessible pour les événements de masse en zone rurale.

## **2.6 ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DE MASSE EN MILIEU RURAL**

Les événements de masse sont des événements de mobilisation communautaire qui comprennent une série d'activités de communication et de sensibilisation destinées à la vulgarisation des textes. À ces événements grands publics toutes les composantes de la communauté (femmes, hommes, jeunes, adolescents, autochtones, allochtones, allogènes, personnes en situation de handicap, fonctionnaires, autorités coutumières, leaders communautaires, etc.) et des acteurs locaux des services déconcentrés, décentralisés, mutuelles de développement et autres acteurs sociaux prennent part.

Les activités organisées durant ces événements comprennent le théâtre, le folklore (chants, contes, instruments de musiques traditionnels), les prises de paroles des autorités, des cliniques juridiques, la cellule d'écoute pour le recensement et le référencement des demandes d'assistance juridique, la radio, etc. L'évènement central était le théâtre.

Ces événements ont été l'occasion de fournir des informations en lien avec les réformes de 2019 (héritage, foncier et mariage) afin d'améliorer le niveau de connaissance des populations sur ces réformes et aussi de lancer l'assistance dans les 30 villages de mise en œuvre du projet.

En prélude à ces évènements, un fil conducteur a été élaboré et les évènements de masse ont connues une phase pilote afin de corriger les imperfections et de faciliter le déroulé de ces évènements en harmonisant sur l'ensemble des zones du projet. Il a donc été mis à la disposition des partenaires un fil conducteur qui a permis de préciser la durée de chaque activité et les enchaînements.

Il importe de relever que dans le déroulement des évènements de masse, l'équipe a procédé à plusieurs ajustements. Par exemple pour réduire la durée de l'activité certaines parties ont été retirées après les 2 premiers évènements. De même des ajustements ont été faits sur l'intervention et le rôle de la cellule d'écoute. Par exemple, lors du 1<sup>er</sup> évènement de masse, cela n'avait pas été bien perçue. Ce qui a impacté la demande dans le 1<sup>er</sup> village du nord. Pour pallier à cela, le passage de la clinique juridique a été déplacé et les autorités coutumières ont été conviées lors du mot de fin à revenir sur la présence des cellules d'écoute et inciter la communauté à aller vers elle.

Par ailleurs, le projet a décidé d'utiliser le cadre de l'évènement de masse pour passer des messages programmatiques importants. Par exemple, l'information sur l'appui économique en tricycle pour les groupements a été passé en précisant les conditions pour y accéder. A savoir la reconnaissance légale du groupement et la formalisation de l'accès à la terre pour le groupement. En procédant ainsi, le projet voulait responsabiliser les communautés sur des questions importantes nécessitant une action de leur part. Prendre à témoin la communauté présente à l'activité est une occasion de responsabiliser les groupements et les autorités devant l'appui attendu.

Voici comment se présente la version finale du fil conducteur de l'évènement de masse.

1. Mot de bienvenue du Chef de village	
2. Chants et danses	
3. Mot d'ouverture par une autorité locale (Sous-préfet ou cadres, etc.)	
4. Sketch I – <b>Droits fonciers des veuves</b> - joué par la roupe théâtrale	
a. Animation – questions de compréhension et messages par l'animateur	
<p>b. Questions avec récompenses pour des bonnes réponses (T-shirts).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi le chef a dit que le lévirat n'est pas une bonne chose ?</li> <li>- Qu'est-ce que le chef a proposé comme solution pour protéger la veuve et la famille sans le lévirat ?</li> <li>- Si la terre était pour le défunt mari et pas pour sa grande famille, et que la femme était mariée légalement, quelle est la part des biens du défunt mari qui lui revient et quelle est la part qui revient aux enfants selon la loi ?</li> <li>- Pourquoi le maitre d'école a dit que même sans mariage légal on ne peut pas arracher tout à la veuve ?</li> <li>- Comme appelle-t-on le document qui sécurisé les terres ?</li> <li>- Pourquoi le chef a insisté pour que les femmes participent à la réunion ?</li> </ul>	<p><i>On appelle 6 volontaires au milieu pour répondre à une série de questions par tour de rôle.</i></p> <p><i>Si l'équipe ne fournit pas la bonne réponse, l'occasion est donnée à l'adversaire.</i></p> <p><i>Si l'adversaire n'arrive pas, l'occasion est donnée au public.</i></p> <p><i>L'équipe avec le plus de bonnes réponses gagne un t-shirt chacun. Dans le public, des individus avec les bonnes réponses gagnent aussi un t-shirt.</i></p>

<p>c. Première intervention de la cellule d'écoute</p> <p><b>Message FINAL :</b> Pensez à sécuriser la position de votre femme ou de vos femmes car le jour où vous ne serez plus là, elle peut beaucoup souffrir et les conflits de famille peuvent être sérieux. Nous pouvons aider à établir toutes ces documents : des certificats fonciers, des donations de terres, des contrats avec les veuves, contrats de mutualisation, et même le mariage civil. Nous pouvons aussi vous conseiller et répondre à vos questions. Nous serons disponibles demain à partir de X heure dans X endroit.</p>	
<p><b>5. Sketch 2 – Droits fonciers des enfants filles - joué par la roupe théâtrale</b></p>	
<p>a. Animation – questions de compréhension et messages</p>	
<p>b. Questions avec récompenses pour des bonnes réponses (T-shirts).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi le juriste a dit que le petit frère n'avait pas raison de dire que sa sœur n'a pas droit à l'héritage parce qu'elle est femme ?</li> <li>- Selon la loi quelle est la part de l'héritage qui revient aux enfants et à la veuve ?</li> <li>- Selon la loi, pourquoi c'est illégal de donner juste une petite partie aux sœurs ou rien du tout ?</li> <li>- Quel est le document qu'un père peut utiliser pour exprimer sa dernière volonté concernant la répartition de ses biens ?</li> <li>- Est-ce que la succession dans la loi de Côte d'Ivoire passe des parents aux enfants, ou bien des oncles aux neveux ?</li> <li>- Comment appelle-t-on le document ou on peut donner de la terre de son vivant à ses enfants ou à sa femme ?</li> </ul>	<p><i>On appelle 6 volontaires au milieu pour répondre à une série de questions par tour de rôle.</i></p> <p><i>Si l'équipe ne fournit pas la bonne réponse, l'occasion est donnée à l'adversaire.</i></p> <p><i>Si l'adversaire n'arrive pas, l'occasion est donnée au public.</i></p> <p><i>L'équipe avec le plus de bonnes réponses gagne un t-shirt chacun. Dans le public, des individus avec les bonnes réponses gagnent aussi un t-shirt.</i></p>
<p>c. Deuxième intervention de la cellule d'écoute</p> <p><b>Message final :</b> Il ne faut pas attendre votre décès pour sécuriser et clarifier la répartition de vos biens. Pour éviter des conflits de famille, c'est mieux d'avoir des documents comme des certificats fonciers et des testaments ou contrats de donation, et d'appliquer ce que la loi prévoit pour la répartition. Nous pouvons vous aider à faire ces types de papiers et nous sommes disponible pour vous conseiller si vous avez des problèmes d'héritage. Nous serons disponibles demain à X heures dans X localité.</p>	
<p><b>6. Mots par les membres communautaires (points focaux et ou chef)</b></p> <p><i>Exhorter les communautés à poser leurs questions aux cellules d'écoute et d'exprimer leur volonté d'être accompagné.</i></p>	
<p><b>7. Mot par le représentant du projet AFPP ou le directeur du partenaire AFPP sur place</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciements</li> <li>- Rappel de l'objectif du projet AFPP : promouvoir le développement et l'inclusion sociale</li> <li>- Rappel de ce qui a été fait : dialogue sociale, GALS et travail avec les groupements</li> <li>- Noter que la séance a marqué une nouvelle phase du projet, celle de la sensibilisation et de l'accompagnement</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Poursuite de la sensibilisation avec de petits groupes</i></li> <li>- <i>L'accompagnement – exhorter les populations à poser leurs questions et préoccupations et nous sommes prêts à aider à résoudre des problèmes ou à obtenir des documents</i></li> <li>- <i>Annoncer qu'il y aura des réunions (forums régionaux) en juin pendant laquelle il y aura une remise de matériel. Chaque groupe aura un tricycle et d'autres mesures d'appui.</i></li> </ul>
<b>8.</b> Distribution des gadgets et dépliants (T-shirts restants, affiches et calendriers)
<b>9.</b> Mot de fin du chef de village ou autre autorité

Enfin, le fait d'intégrer l'intervention de la cellule d'écoute et la clinique juridique dans les événements de masse avait une visée programmatique. Notamment, de susciter la demande au sein des communautés qui viennent d'être éclairées sur les dispositions légales en matière de droits fonciers des femmes et de recevoir des messages forts pour prendre action. La stratégie était donc de profiter de ces événements pour capter séance tenante les cas nécessitant une assistance juridique ou judiciaire. Alors que les personnes concernées n'avaient pas l'opportunité d'accéder à de tels services dans leurs zones. Car la présence des cellules d'écoute offre cet espace aux personnes dans le besoin dans l'immédiat et permet de susciter au fur et à mesure de l'intérêt pour ce type de service pas toujours à la portée des communautés.

## **2.7 TABLES RONDES RADIOPHONIQUES**

La radio a également été utilisée comme autre support de vulgarisation des textes durant cette campagne. Par l'organisation de tables rondes audio sur diverses thématiques, l'objectif était de toucher non seulement un large public dans les régions (diffusion de longue portée) mais aussi d'informer les populations en continue (diffusions quotidiennes sur 4 mois) dans les différentes langues de communication de ces régions. Ce qui est avantageux par rapport aux événements qui sont plus ponctuels. La radio s'est avérée comme un canal privilégié pour les capacités opérationnelles et pédagogiques de la vulgarisation.

Par ailleurs, l'enquête de base sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) sur le genre et le foncier dans les six régions avait révélé que la radio était l'un des canaux d'information les plus importants des populations. L'enquête avait pu mesurer les radios les plus suivies dans chaque villages cibles.

Le choix des formats les mieux adaptés à fait l'objet de réflexion et de diffusion au sein même de l'équipe projet mais aussi entre l'équipe et les partenaires. Il fallait dans un premier temps, un format qui soit interactif entre intervenants, qui associe des experts-informateurs clés et des expériences personnelles et/ou collectives, sous la forme d'une causerie éducative qui reflèterait les discussions de groupe, de salons de thé (« grins »), pour que les contenus produits soient autant attrayant que pédagogique pour les auditeurs. C'est à partir de ce moment que le choix des tables rondes radiophoniques a été validé par les parties.

Dans un second temps l'équipe s'est attelé à élaborer des fiches techniques comprenant les objectifs des thématiques à aborder, les profils des intervenants, l'introduction (présentation de la thématique, et des invités), le développement du thème (définition des mots clés, les questions de compréhension) et la conclusion comprenant les messages clés).

C'est donc sur ces bases que l'équipe projet a organisé des missions d'évaluation des capacités de production et de diffusion des radio identifiées dans le CAP et des radios qui collaborent avec les partenaires de mises en œuvre du projet. Une identification des émissions à succès et des créneaux de forte audience a également été faite durant cette mission. A l'issue de ces évaluations, douze radios ont

été retenues dont six pour la production de tables rondes d'une heure environ en français, malinké, sénoufo, yacouba et guéré (des langues locales).

Une fois les radios de productions identifiées, une fiche technique de réalisations des émissions tables ronde leur a été envoyée. Les différentes tables rondes ont été organisées autour de 4 thématiques que sont notamment :

### **Thème 1 : Genre et foncier**

Cette première thématique avait pour objectif de comprendre les enjeux du genre et du foncier d'une part et surtout de montrer l'intérêt de la prise en compte du genre dans les questions foncières. Au cours de cette thématique, les notions clés du foncier, des droits foncières, de l'accès à la terre et de la sécurité foncière ont été abordées. Cette thématique a permis de présenter au cours de cette table ronde les réformes des lois sur le foncier.

Les profils ciblés pour prendre part à cette table ronde thématique étaient les suivants :

- Expert en genre
- Une personne ayant compris l'intérêt du GALS et qui a pris une décision sur la gestion des biens foncières. (Témoignage)
- Une personne influente (un chef coutumier qui est d'accord pour qu'une femme devienne propriétaire ou une femme propriétaire de terre ou une autorité) et de surcroît a une maîtrise de la langue locale.

### **Thème 2 : Femme propriétaire et types de documents pour la formalisation des droits foncières des femmes**

La thématique 2 visait 3 objectifs que sont :

- Informer la communauté qu'une femme peut être propriétaire de terre
- Communiquer des informations sur la formalisation des droits foncières des femmes
- Insister sur le rôle des femmes dans la gestion foncière.

Les profils ciblés pour prendre part à cette table ronde thématique étaient les suivants :

- Un Expert en foncier
- Une femme propriétaire foncier. Témoignage
- Une personne influente (leader, autorité) qui maîtrise la langue locale

### **Thème 3 : Mariage et héritage entre conjoints**

La thématique 3 visait 4 objectifs que sont :

- Informer les populations sur les nouvelles dispositions légales sur le mariage et l'héritage
- Présenter les avantages du mariage légal et ses implications en matière de droits foncières
- Informer sur les problèmes d'héritage
- Informer sur les droits de propriété dans le cadre du mariage et de l'héritage

Les profils ciblés pour prendre part à cette table ronde thématique sont les suivants :

- Un Expert juriste
- Une femme qui a perdu son mari témoignage
- Une personne influente qui maîtrise de la langue locale

#### **Thème 4 : Héritage intergénérationnel**

La thématique 4 vise 3 objectifs que sont :

- Informer sur les dispositions légales en matière d'héritage
- Réduire les problèmes autour de la gestion de l'héritage
- Protéger les droits de femmes en matière de succession.

Les profils ciblés pour prendre part à cette table ronde thématique étaient les suivants :

- Expert juriste
- Une personne ressource pour partager son expérience ou son vécu
- Une personne influente (un chef coutumier qui est d'accord pour qu'une femme devienne propriétaire ou une femme propriétaire de terre ou une autorité) et qui maîtrise la langue locale.

En conclusion, ces nombreux outils et supports de communication ont permis d'informer et sensibiliser les groupes cibles, ce qui a permis de voir le démarrage du volet d'assistance juridique en cours et objet de la prochaine section.

### **3.0 ASSISTANCE JURIDIQUE**

Le volet assistance juridique du projet AFPP a démarré avec les campagnes de vulgarisation des textes aussi bien en milieu urbain que rural. En effet, ces campagnes ont constitué une base pour faire connaître les services disponibles et susciter la demande pour aller vers l'action après la sensibilisation sur les textes. En zone urbaine, il s'est agi pour les cliniques juridiques de l'AFJCI d'assurer la permanence séance tenante et d'inviter les personnes qui voudraient avoir plus d'informations ou soumettre des cas spécifiques dans les locaux de la clinique ou une permanence est assurée. Quant aux zones rurales, les partenaires ARK et CAHD ont mis en place des cellules d'écoute composées d'un homme et d'une femme de profil juriste et sociologue pour recevoir les cas immédiatement après l'activité de sensibilisation et de passer un jour de plus en fonction de l'intérêt pour la demande. Dans la présente section, il sera question de passer en revue les cas traités par chacune de ces entités, puis d'analyser les types de services fournis ainsi que la stratégie mise en place pour les traiter.

#### **3.1 ANALYSE DES CAS TRAITÉS PAR LES CLINIQUES JURIDIQUES**

De manière générale les cliniques juridiques ont à ce jour reçu des cas à la fois de demande d'assistance pour l'obtention des documents fonciers ou des demandes d'appui à la résolution des conflits fonciers. Il est à noter comme mentionné plus haut que la demande a été timide au nord au démarrage mais l'équipe de la clinique juridique avec l'appui du stagiaire a fait un travail de mobilisation supplémentaire de sorte qu'en dehors des 2 séances de sensibilisation prévues par ville sur le projet, ils ont utilisé d'autres canaux tels que la plateforme Violence Basée sur le Genre et toutes opportunités d'activités de masse associant la clinique pour véhiculer l'information sur le projet et les services disponibles. Cette approche leur a permis au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 de connaître une hausse des demandes plus particulièrement des documents tels que les attestations villageoises et les Arrêtés de Concession Définitive. Ainsi sur la période du 01<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 mai 2023, les 3 cliniques juridiques ont enregistré et traité (115) cas soumis

directement par les requérants ou par l'entremise du partenaire CAHD pour le cas de l'ouest. Parmi ces cas, (106) ont été soumis par des femmes et 9 soumis par des hommes. Sur les (115) cas CAHD en a soumis (15) dont (12) portés par des femmes aux cliniques juridiques de Guiglo et Man avant le début de la campagne en milieu rural.

Parmi ces (106) cas, (35) cas proviennent du nord précisément la région du Poro, dont (33) soumis par des femmes, et (2) par des hommes, (41) cas proviennent de la région du Tonkpi dont (36) soumis par des femmes et (5) soumis par des hommes, 30 cas proviennent du Cavally tous soumis par des femmes, 9 cas proviennent du Guemon tous soumis par des femmes.

Il est important de préciser qu'aucun cas n'a été enregistré dans le Tchologo et dans le Béré. Si dans le Béré la principale raison est liée à l'inexistence de clinique juridique, quant au Tchologo cela est plus lié à une forme de résistance à la question de la documentation. De plus, la clinique juridique ayant sa base principale à Korhogo n'a pas pu faire la même mobilisation qu'à Korhogo. Le tableau ci-dessous fait la désagrégation des cas par région mais également par typologie de cas reçus.

Il en ressort qu'à l'ouest l'essentiel des cas sont des cas de conflits fonciers, demande d'assistance pour médiation ou assistance judiciaire soit (62) cas sur les cas (80) enregistrés dans la zone de l'ouest contre (3) sur les (35) cas enregistrés au Nord. Les cas du nord étant essentiellement des demandes de conseils juridique en vue de la formalisation des droits fonciers. Cela confirme les prévisions de plus de demandes d'assistance pour la résolution des conflits fonciers à l'ouest. Les inquiétudes concernant la faible demande d'assistance au nord ont plutôt été infirmés dans le Poro car l'approche mise en place par le partenaire a permis de susciter davantage de demande qu'on ne le prévoyait.

Sur l'ensemble des cas reçus, le projet a apporté un appui financier à (24) cas à la suite de la demande d'approbation soumis par les cliniques juridiques sur la base de l'analyse des cas et des critères d'éligibilité. Le tableau ci-dessous fournit les informations sur les cas ayant bénéficié de l'assistance financière du projet à ce stade de la mise en œuvre.

NOMS ET PRENOMS	LOCALITE	MONTANT APPROUVE	DATE D'APPROBATION
Fatou FOFANA	GUIGLO	110 000	08/02/2023
Oulouzi Marie GUE	GUIGLO	114 000	08/02/2023
Madeleine DROH	GUIGLO	365 000	20/06/2023
Oulouzi Marie GUE	GUIGLO	100 000	20/06/2023
Ampin Léocadie KOFFI	KORHOGO	71 000	24/04/2023
BIDI Lécadouq Nadège MANBA	KORHOGO	61 000	24/04/2023
Salimata TRAORE	KORHOGO	71 000	10/03/2023
CAMARA Moyamou	KORHOGO	40 000	27/04/2023
DIARRA Ahoua	KORHOGO	25 000	27/04/2023
OUATTARA Bara Awa	KORHOGO	71 000	27/04/2023
Salimata TRAORE	KORHOGO	257 250	27/04/2023
TUO Kadodjomé	KORHOGO	35 000	27/04/2023
TUO Nlame Rachelle épouse Zrouamin	KORHOGO	30 000	27/04/2023
COULIBALY Tiehoua Karidja	KORHOGO	35 000	14/06/2023
FOFANA Salimata	KORHOGO	35 000	14/06/2023
DIARRA Koumassé	KORHOGO	45 000	14/06/2023
GUEI Sadia Agnès Ida	MAN	316 000	08/02/2023
Dame OULAI GUEU Bertine	MAN	165 500	08/02/2023
<b>TOTAL</b>		<b>1 946 750</b>	
Dame COULIBALY Pambin Marie	MAN	550 000	15/06/2023
GUEH LUCIENNE	MAN	365 000	15/06/2023
KPAN Jeannette Epse DRO	MAN	250 540	15/06/2023
BAILLY Olga	MAN	335 000	15/06/2023
CISSE Saran	MAN	110 000	15/06/2023
KONE Aminata	MAN	101 430	15/06/2023
<b>TOTAL</b>		<b>3 658 720</b>	

## CLINIQUES JURIDIQUES

Region	Typologie des cas	F	F&H	H	Total
Cavally	Conseil juridiques/ formalisation des droits	2	0	0	30
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	26	0	0	
	Conseil juridiques	2	0	0	
Guémon	Conseil juridiques/ formalisation des droits	0	0	0	9
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	9	0	0	
	Conseil juridiques	0	0	0	
Poro	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	26	1	1	35

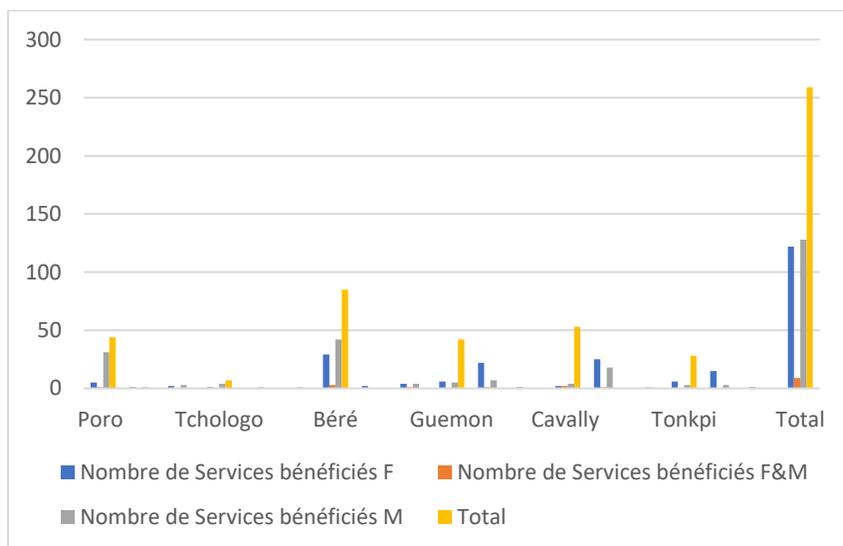
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	3	0	0	
	Conseil juridiques	4	0	0	
Tonkpy	Conseil juridiques/ formalisation des droits	9	0	3	41
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	26	0	2	
	Conseil juridiques	1	0	0	
TOTAL		108	1	6	

### 3.2 ANALYSE DES CAS IDENTIFIES PAR LES CELLULES D'ECOUTE

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation de masse, des cellules d'écoute animées par une équipe mixte de juriste et sociologue ont été mis en place par les partenaires ARK et CAHD pour permettre aux populations de présenter leurs cas individuels en vue de trouver l'information, le conseil juridique approprié à leur cas spécifique et au besoin, de demander l'assistance juridique ou judiciaire si ceux-ci en ressentent le besoin. Cette approche avait pour objectif de susciter la demande et d'offrir la possibilité aux populations de soumettre leurs cas sans avoir à se déplacer vers les cliniques juridiques qui sont basées dans les villes. C'est pourquoi les cellules d'écoute étaient intégrées dans les événements de masse. Au terme de la campagne de sensibilisation de masse, il convient de faire un état des cas enregistrés par zone et par typologie et d'en faire une analyse des grandes tendances qui s'en sont dégagées.

Region	Typologie des cas	Nombre de services bénéficiés			Total
		F	F&H	H	
Poro	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	5	1	31	44
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	1		1	
	Conseil juridiques	2		3	
Tchologo	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	1		4	7
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire			1	
	Conseil juridiques			1	
Béré	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	29	3	42	85
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	2			
	Conseil juridiques	4	1	4	
Guemon	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	6		5	42

	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	22	1	7	
	Conseil juridiques	1			
Cavally	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	2	2	4	53
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	25	1	18	
	Conseil juridiques			1	
Tonkpi	Conseil juridiques/Formalisation des droits fonciers	6		3	28
	Conflit foncier/Médiation/Assistance judiciaire	15		3	
	Conseil juridiques	1			
Total		122	9	128	259



Il ressort de l'analyse des données les constats suivants :

Les demandes sont plus importantes dans le Cavally (53) et ensuite le Guémon (42) et un peu moins dans le Tonkpi (28). Dans la zone nord, la situation est plutôt moins cohérente car nous avons une forte demande dans le Béré (85), suivi du Poro (44) et une très faible demande dans le Tchologo (7). Ci-dessous des exemples de cas

Elle a perdu son mari depuis 2019. Ils se sont mariés coutumièrement et ont eu quatre (4) enfants, dont deux (2) filles. Son défunt mari a hérité d'une terre de sa mère

Son mari et elle exploitent une plantation d'un hectare, il avait également des moutons. Elle a été expulsée par les frères de son mari après la mort de celui-ci

Elle sollicite l'aide du projet pour que sa belle-famille lui donne un peu des biens laissés par son défunt mari pour s'occuper par ses enfants.

Dame B.K de Babadougou

Après un conflit le sous-préfet nous a permis de récupérer notre plantation de 2 ha de cacao à mon mari et moi. Nous avons aussi 2 ha donnés par mon beau père à côté du village.

Je veux faire les certificats fonciers de nos parcelles.

Dame T.H de YOYA

Ces données confirment certains constats faits lors de l'Analyse de l'Economie Politique. A savoir l'intérêt des populations à l'assistance juridique et judiciaire dans l'ouest et dans la région du Béré pour la zone nord. En effet, l'AEP avait déjà relevé : **« Il y a donc des transformations majeures dans l'occupation des espaces et la valeur économique des terres qui pourront avoir des effets similaires qu'à l'Ouest en termes de pression foncière et de marchandisation des terres. »**. La nécessité de formalisation des droits fonciers dans le Béré est croissante et risque d'être plus importante que dans l'ouest. Ce constat avait été fait par l'AEP « Dans le Béré en revanche, la tendance c'est la remise en cause des contrats de mise à disposition de terre aux migrants Sénoufo venus initialement pour la culture du coton et qui ont par la suite adopté la culture de l'anacarde. Avec la montée du cours de l'anacarde, les autochtones koyaka tendent à renégocier les clauses des arrangements fonciers. Ces dynamiques démontrent la nécessité d'amélioration de la gestion des contrats pour une meilleure sécurisation foncière. » La plupart des cas soumis dans cette région ont en effet un objectif de protéger la terre de sa famille contre des éventuels remises en cause des autochtones.

Il est à noter que dans le Poro, la demande a été plus importante que dans le Tchologo La pression foncière est plus importante dans le Poro que dans le Tchologo comme également relevé par l'AEP. Il reste néanmoins à signaler que le faible intérêt dans le Tchologo reste un aspect à creuser davantage. L'approche programmatique mériterait d'être questionnée car cette région a reçu le même paquet d'activités que les autres. Qu'est ce qui pourrait donc justifier ce faible intérêt pour les documents dans cette région ? Serait-il nécessaire de passer plus de temps dans cette zone que les autres ? Ce sont des questions qui devront être approfondies dans la section suivante.

### **Une forte demande vers des documents pouvant garantir les droits collectifs.**

Cette demande a été exprimé dans l'ensemble des régions à l'exception du Tchologo. Même s'il faut reconnaître une petite prépondérance au nord. Dans la conception des messages, l'équipe de projet s'appuyant sur les résultats de l'AEP avait mis l'accent sur les deux options de formalisation, individuelle et collective (certificat foncier individuel et collectif) pour adresser une réalité plus rencontrée au nord lors de l'AEP notamment la volonté de préserver la gestion collective de la terre, mais aussi comme une opportunité pour accroître la reconnaissance des droits fonciers des femmes.

### **Analyse de la typologie des cas**

Sur l'ensemble des (259) des cas enregistrés, (144) portaient sur les conseils juridiques en vue de la formalisation des droits fonciers principalement et de la formalisation des groupements, dont (116) pour

la zone du nord et (28) pour la zone de l'ouest. Tandis que (97) portaient sur les conflits fonciers en vue de médiation ou assistance judiciaire dont la majorité dans la zone ouest soit (92) cas et seulement (5) cas pour la zone du nord. Et enfin (18) portaient sur des demandes de conseils sans demande d'assistance direct dont les plus importants dans le Béré (9) suivi du Poro (5).

### **3.3 TYPES D'APPUI A L'ACCES A LA DOCUMENTATION**

Lors du développement de la stratégie d'assistance juridique, l'équipe de projet a produit une liste des instruments juridiques potentiels. Cette liste a été produite à partir des résultats de l'AEP, de la stratégie du changement de comportement, d'une réflexion interne et des échanges avec certains partenaires et experts fonciers en Côte d'Ivoire. Le processus suivant a été utilisé.

Une 1<sup>ère</sup> liste élaborée par l'équipe projet a été présentée aux partenaires lors de l'atelier interne de janvier pour recueillir les avis et observations. Ceux-ci ont été intégrés pour produire la deuxième version. La liste mise à jour a été revue en interne en se basant sur les documents existants au niveau national comparé aux besoins typiques du projet. Le projet au cours de ce processus a fait des choix en priorisant certains instruments et en innovant pour proposer d'autres types d'instruments plus pertinents pour les droits fonciers des femmes. Par exemple le projet a fait le choix de se focaliser sur les testaments mystiques ou holographiques, en raison des réalités de terrain et des difficultés d'accéder aux notaires dans les zones du projet. Nous avons donc décidé de laisser certaines formes de contrats d'usage comme des contrats de métayage non adaptés au besoin, des contrats de cession, et introduit une innovation avec les promesses de donation et le contrat de mutualisation entre concubins pour donner suite à des discussions avec une experte en foncier,

Une fois la liste arrêtée, le projet a eu une séance de travail avec d'autres acteurs comme l'AFOR et la GIZ, afin de construire sur l'existant et de rester cohérents avec les efforts en cours dans le cadre de la contractualisation.

A partir de cette liste, le projet a donc élaboré/mis à jour des modèles de chaque instrument qui ont été partagé avec les partenaires du projet et l'AFOR. Les commentaires et observations ont été intégrés pour finaliser les modèles mis à disposition des cellules d'écoute et cliniques juridiques

N°	Types de documents	Documents retenus par l'équipe AFPP
1	Contrat de planter partager (tous types sauf partage du terrain)	X
2	Contrat de location	
3	Contrat de prêt pour les groupements	X
4	Contrat de mutualisation	X
5	Testament holographique ou authentique	X
6	Promesse de donation	
7	Le métayage	
8	Prêt	X
9	Mise en garantie	
10	Contrat de vente de terre certifiée	X
10	Attestation de plantation	X
11	Contrat d'entente	
12	Contrat de mutualisation	X
13	Promesse de donation	X
14	Acte de donation de terre certifiée	X
15	Certificat foncier individuel ou collectif	X
16	Arrêté de concession Définitive	X
17	Formalisation des groupements	X
18	Contrat de planter partager avec partage du terrain	

### 3.4 REVUE DE LA STRATEGIE DE TRAITEMENT DES CAS

Une fois les campagnes démarrées, une série d'actions a été prises pour faire la revue de la stratégie de traitement des cas et l'opérationnaliser. Il s'agit notamment d'une mission de terrain au nord et à l'ouest, une rencontre bilatérale avec l'AFOR et des réunions internes de l'équipe AFPP et AFJCI.

D'abord, deux missions ont été organisées pendant les mois d'avril et mai 2023 et s'était fixé les objectifs suivants :

- Apporter un appui technique aux équipes dans le cadre de la gestion des cellules d'écoute et cliniques juridiques
- Contacter les services en charge de la délivrance des documents fonciers pour faire un état des procédures, des coûts exigés pour l'établissement des documents fonciers
- Engager des discussions dans le cadre du plaidoyer pour des coûts et délais préférentiels.

Au cours de ces missions, les directions départementales et régionales de l'agriculture et de la construction et les sous-préfets, ont été visités par l'équipe en mission accompagnée du personnel des cliniques juridiques sur le terrain. En présentant l'objet de la mission, l'équipe a informé les autorités du démarrage de la campagne de vulgarisation des textes et de sensibilisation en zone rurale, ainsi que des enregistrements de cas de demande de documents fonciers qui en découlent. Elle a également expliqué que la phase suivante sera le traitement des cas parmi lesquels se trouvent les certificats fonciers individuels ou collectifs pour la zone rurale ou les arrêtés de concession définitives pour la zone urbaine. L'ensemble des autorités rencontrées ont salué la mission et remercié des mises à jour du projet. Elles ont également réitéré leurs engagements à accompagner le projet dans leurs zones respectives. L'équipe en a profité pour vérifier les coûts et les procédures pratiqués pour la délivrance des dits documents.

Cette réunion avait pour but d'échanger sur les options possibles de partenariat pour la délivrance des certificats fonciers dans le cadre du projet. Pour ce faire, nous avons informé le Directeur des Opérations Techniques (DOT) du lancement de la campagne de sensibilisation avec expression des demandes de CF

par les requérantes dans les zones du nord et de l'ouest. Ainsi que les constats de la mission de terrain plus particulièrement la diversité d'approche et de coûts pratiqués par les directions régionales de l'agriculture et le corps préfectoral pour le traitement et la délivrance d'un CF. De son côté, le DOT a partagé les pratiques de l'AFOR qui s'inscrivent dans le cadre des opérations conjointes de délimitations des territoires et de délivrance des CF groupés.

CVGFR	CGFR	Commissaires enquêteurs	Directeurs de l'Agriculture et Sous-préfets	
300 000 F CFA en 4 étapes en raison de 75 000 FCFA par étape -Enquête -Approbation -Validation -Intervention du géomètre	150 000 par session pour couvrir les déplacements des 13 membres lors des sessions	55. 000 F/mois soit 40 000 pour le carburant et 15.000 pour la maintenance des motos mis à disposition par l'AFOR	50.000/mois pour le carburant  Les DR fournissent un rapport trimestriel qui est joint comme justificatifs	La moyenne des demandes traitées par session est de 15 dossiers

A ce stade, il est important de relever qu'au départ, le projet envisageait comme stratégie de délivrance des certificats fonciers soit un partenariat avec un prestataire privé spécialisé dans la délivrance des certificats fonciers collaborant avec l'AFOR ou soit un partenariat direct avec l'AFOR pour la délivrance des certificats fonciers des bénéficiaires du projet. Toutefois en analysant certains facteurs, notamment :

- La faible sensibilité de certains opérateurs au volet sociologique dans les opérations de délivrance des certificats fonciers. Il est clairement établi que dans les projets comme celui de la GIZ, l'opérateur technique en charge de la délivrance des certificats fonciers ne couvre que le volet technique. Le volet sociologique a été confié à Audace Institut.
- La pérennisation de cette opération de délivrance des certificats fonciers au-delà du projet. Après analyse, l'équipe du projet a identifié une opportunité dans l'approche de travailler avec une organisation de la société bien implantée à la fois au niveau national pour interagir avec l'AFOR et au niveau régional et locale, pour rester en contact avec les directions techniques et les bénéficiaires. Un tel partenariat aurait l'avantage de poursuivre le suivi des certificats fonciers non finalisés avant la fin du traitement. Mais aussi de développer les compétences d'une organisation nationale en la matière. Lors de cette réunion bilatérale avec l'AFOR, le projet a partagé la réflexion et l'AFOR a fait son retour sur les possibilités de collaboration.

Les cas enregistrés auraient pu être reversés au projet PRESFOR qui couvre 5 de nos 6 régions en dehors du Béré, toutefois ce projet ne démarrera qu'au dernier trimestre 2024. Cette "timeline" étant trop juste pour le projet AFPP qui prend fin à cette même période alors, et considérant que le coût par CF reviendrait cher pour le projet, les propositions suivantes ont été faites :

- Envisager l'approche groupée par direction de l'agriculture et Sous-Préfecture concernée
- Faire la liste des cas et dresser un tableau comparatif coûts ressortis du terrain / couts pratiqués par AFOR

- Faire une approche directe projet AFPP ne pouvant pas être inscrit dans le PRESFOR (il n'est pas fermé à l'option du partenariat avec l'AFJCI)
- Négocier et signer un MoU avec l'AFOR pour l'appui à la délivrance des CF avec plan d'action si possible inclure des missions un personnel de l'AFOR pour la supervision et le renforcement des capacités des commissaires enquêteurs et CVGFR. Ainsi, l'AFOR aura la responsabilité de suivre avec les autorités le traitement et la délivrance des CF en pratiquant les coûts de l'AFOR indiqués dans le tableau ci-dessus ou d'autres coûts préférentiels..
- L'AFOR serait alors intéressée à utiliser les chiffres des CF délivrés dans le cadre de ce partenariat dans ces données du SIFOR

Il sied de noter que le projet compte donc délivrer les demandes de certificats fonciers enregistrés lors de campagne de sensibilisation de masse en milieu rural à travers cette approche et interagir directement avec les acteurs sur le terrain pour les cas enregistrés par les cliniques juridiques ceux-ci étant moins nombreux. Dans tous les cas le projet compte garder l'AFJCI comme partenaire principal opérationnel et l'AFOR comme partenaire stratégique.

Au niveau des ACD, il existe plus ou moins une nomenclature des coûts fixés par le guichet unique du foncier pour ce qui concerne les coûts à payer au niveau de la direction de la construction à quelques exceptions près. En effet nous avons noté qu'il existe dans certaines directions comme Ferkessedougou et Man certains coûts additionnels liés à certains types de lotissements. L'ensemble des directeurs ont toutefois exprimé leur accord de principe à traiter de façon préférentielle les cas venant du projet pour ce qui concerne les étapes qui est du ressort de leurs directions. Tout en suggérant de rencontrer les responsables du cadastre et de la conservation foncière qui interviennent également dans la procédure.

Il nous a paru essentiel pour l'étape de l'ouest de rencontrer les directeurs de la conservation et du cadastre pour présenter le projet et négocier pour le traitement préférentiel des cas du projet. En ce qui concerne les coûts pratiqués par ces services, il ressort qu'il existe un mode de calcul générique défini par le code général des impôts qui tient compte de la valeur marchande et vénale du bien foncier lui qui dépend de la localisation du bien. Tous ont cependant exprimé leur volonté à accompagner le projet et une collaboration en a découlé pour des cas d'ACD délivrés à l'endroit des femmes qui sont restés bloqués à la conservation de Man pour faute de manque de moyens financiers de ces dernières à s'acquitter des frais de la conservation dont elles n'avaient pas connaissance au début de la procédure. Séance tenante la clinique juridique et le directeur de la conservation ont convenu des échanges additionnels pour analyser et traiter ces cas en synergie.

Au terme de ces deux missions de terrain, l'équipe AFPP a élaboré le document définissant les rôles et responsabilités pour le traitement des cas. Ce document a pour objectif de lister les activités à faire pour chaque type de cas à traiter et de clarifier les personnes devant intervenir pour chaque type d'activité. Sont donc impliqués et responsabilisés dans le traitement des cas, Les agents terrains, les cellules d'écoute, les cliniques juridiques et l'expert foncier de Tetra Tech. Le tableau en annexe fournira plus de détails.

## 3.0 LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS

### 3.1 LEÇONS APPRISSES

Différentes leçons apprises ont été tirées de cette phase écoulée de l'assistance juridique et judiciaire. L'équipe a décidé d'en prioriser les (6) ci-dessous présentées.

#### I. La diversité des types de documents et le challenge de le faire opérationnaliser

L'inventaire des types de documents pour formaliser les droits fonciers des femmes nous a montré qu'un travail préalable d'identification des types de documents, de clarification des étapes, et des rôles

et responsabilités était nécessaire avant de démarrer le traitement des cas. C'est la raison pour laquelle, l'équipe de projet a effectué ce travail de clarification des rôles et des étapes, de revue des canevas, etc. Et a interagi avec les partenaires pour s'assurer que tous sont au même niveau de compréhension de ces outils et parviennent à les utiliser.

## **2. Le traitement des cas prend beaucoup de temps et de ressources.**

Nous nous sommes rendu compte que nous avons sous-estimé certains aspects nécessaires au traitement des cas lors du développement de la stratégie d'assistance juridique et judiciaire. Plus particulièrement au niveau du temps nécessaire pour le suivi et le traitement des cas. Ainsi que les actions de plaider pour soutenir ce volet. De sorte qu'au moment du traitement, cela posera un challenge pour l'AFJCI dans la prochaine étape.

## **3. La contrainte d'avoir à associer la sensibilisation et la vulgarisation.**

L'idée initiale du projet était de mener ces activités séparément. Mais de façon pratique nous avons constaté qu'il était difficile de les dissocier, car on ne peut pas comprendre la loi sans une prise de conscience. Donc nous avons capitaliser sur les activités précédentes comme le dialogue social pris comme moyen ayant servi à créer des bonnes conditions pour que tout le monde soit plus réceptif.

## **4. Le besoin de susciter une demande des services d'assistance juridique n'est pas aussi automatique.**

Dans la pratique nous avons, dû renforcer le rôle des cellules d'écoute au cours des événements de masse. Mais à la fin, nous avons vu des résultats mitigés en zone urbaine par rapport aux zones rurales parce qu'il n'y avait pas la même intensité d'activités et d'approches communautaires.

## **5. Lien entre la forte demande de formalisation dans le Béré et le besoin de protection des transactions foncières pour les allochtones.**

Par ailleurs pour une zone comme le Béré, l'expression de la formalisation des droits fonciers est fortement liée au besoin de protection des droits fonciers des allochtones qui se sentent de plus en plus fragilisés par les velléités de renégociation des termes des contrats. Pendant que les propriétaires terriens sont plus réticents à la formalisation, une approche d'intervention spécifique s'impose donc.

En effet, rassurer à la fois les propriétaires terriens Koyakas et les exploitants Sénoufos relève d'une approche plus large de contractualisation qui nécessiterait des actions complémentaires au-delà d'une assistance juridique seule.

## **6. La pertinence des outils de sensibilisation**

Pour réussir cette phase, le projet s'est doté de l'expertise d'un consultant CCSC très expérimenté avec l'appui duquel une série de matériels de communication pour le changement de comportement présentés dans la section 2, ont été élaborés. Le projet a investi beaucoup de temps dans la conception de ces outils qui une fois élaborés ont été testés et affinés en interaction avec plusieurs parties prenantes du projet. Au regard des 1ers résultats (375) cas enregistrés à la 1<sup>ère</sup> phase de la campagne, et en dehors des effets des émissions radios, l'on peut affirmer que le principal objectif de susciter la demande auprès de la cible a été atteint. Nous nous attendons à ce que davantage de demandes soient exprimées.

Une utilisation continue de ces outils par le projet et d'autres acteurs pourrait contribuer à une plus grande prise en compte des droits fonciers des femmes. Par exemple l'insertion des informations dans le théâtre communautaire a montré son efficacité à l'ouest. A titre d'illustration, dans l'ensemble des villages de l'ouest les femmes se sont retrouvées dans le personnage de l'institutrice qui fournissaient les d'informations juridiques sur le mariage et plus particulièrement la gestion de la

société de fait. Au lieu d'aller directement vers les cellules d'écoute, celles-ci ont convergés d'abord vers l'actrice pour expliquer leurs cas avant d'être référés vers la cellule d'écoute.

## **7. Les capacités et les limites du projet**

Parmi les cas enregistrés, se trouvent des cas qui sont sensibles. Notamment en raison des intérêts en jeu et du déséquilibre des forces en présence. Par exemple à Duékoué, l'une de nos requérantes dont le dossier était pendant au tribunal de Guiglo a saisi la clinique de Guiglo pour médiation dans le cadre d'un conflit foncier l'opposant à un ancien adjoint au maire qui a intenté une action en justice pour déguerpissement de la maison qu'elle bâti avec son conjoint décédé. Dans le traitement dudit cas pendant que l'ancien adjoint au maire faisait du dilatoire pour retarder sa rencontre avec la clinique juridique de Guiglo, celle-ci a pu constater que ce dernier a reversé une nouvelle pièce au dossier qui aurait pu être établi en complicité avec les autorités en place en ce moment. La leçon tirée de ce cas est que nous pouvons être débordés par la demande ou dans la gestion des cas trop sensibles. Toutefois, les critères de l'assistance juridique et judiciaire et le processus mis en place vont nous permettre de nous désengager de ce genre de cas.

## **3.2 RECOMMANDATIONS**

- 1- Confier la délivrance des certificats fonciers en zone rurale à l'AFJCI avec la mise à disposition des moyens nécessaires à ce effet. Bien que la stratégie initiale était de confier cette partie à un opérateur extérieur à traves un sous-contrat forfaitaire suite à une passation de marché, l'équipe du projet pense qu'il serait opportun de changer d'approche en confiant ce travail à l'AFJCI. Les raisons évoquées ci-dessous se résument comme suit : AFJCI s'est montrée capable de suivre ces types de dossiers grâce à sa proximité avec les acteurs administratifs concernés. En revanche, un opérateur foncier extérieur serait probablement basé à Abidjan et ne viendrait que pour l'opération technique. De plus, cette approche permettrait une stratégie intégraliste où le volet médiation est intégré avec le volet certification, ce qui consitue souvent un blocage. Enfin, suite aux concertations avec les autorités locales, nous pensons que l'absence de l'AFOR dans la zone constituerait une difficulté majeure en cas de collaboration avec un opérateur extérieur. Pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie, une modification de la ligne budgétaire pour les subventions (Grants Under Contract) serait nécessaire avant le début de l'Année 3 du projet.
- 2- Lancer le processus méthodologique de protocole de gestion foncière préalablement à une grande campagne de délivrance des CF dans le Béré, le Tonpki et le Guemon. Le protocole est un processus sociologique préalable sur la gouvernance foncière avec des objectifs de genre et foncier intégrés. Ce lien permettra d'aborder des questions générales de gestion foncière et de créer les bases d'une discussion ouverte et permanente sur les enjeux fonciers de chaque village avec le CVGFR au cœur de ce processus. Cela devra se faire en coordination avec les initiatives d'autres acteurs en cours dans ces zones.
- 3- Faire une formation ou atelier en année 3 sur ces approches avec l'AFOR et d'autres acteurs pour la pérennisation des approches, surtout les outils de communicoin et les méthodologies sociologiques au cœur du projet AFPF. Une formation sur le genre et les leçons apprises du projet permettrait de faire la passation à cet acteur institutionnel clé.

- 4- Mettre à disposition des communautés les versions filmées des sketches pour une utilisation permanente comme les boîtes à images. Des clés USB avec port sur téléphone peuvent être une bonne option pour les communautés rurales.

## 4.0 ANNEXES

### 4.1 SUPPORTS DE SENSIBILISATION

Brochure dépliant – à intégrer dans la version finale

Boîte à Images – à intégrer dans la version finale

Scénarios des pièces de théâtre – à intégrer dans la version finale

NB : Le document final dépasserait 100 pages, mais l'idée est de garder ces documents pour les archives post-projet. De façon alternative, nous pouvons penser à un recueil des supports de communication à produire en Année 3 pour l'archivage et la pérennisation.

### 4.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

#### Roles et Responsabilités Dans l'Elaboration des Contrats et Actes Juridiques Spécifiques

N°	Types de document	Activités préalables	Responsables
1	Contrat de planter partager (tous types sauf partage du terrain)	Identification du cas	Agent de terrain de la zone Cellule d'écoute
		Collecte des informations sur les parties et le contenu des accords	Clinique juridique et cellule d'écoute
		Facilitation au besoin de la conciliation des parties	Clinique juridique et cellule d'écoute
		Préparation du contrat	Clinique juridique
		Revue du projet de contrat	Coordo AFJCI et TETRA TECH
		Suivi signature et archivage du contrat	Clinique ou agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat au niveau du village	CVGFR
2	Contrat de location	Identification du cas	Agent de terrain de la zone Cellule d'écoute
		Collecte des informations sur les parties et le contenu des accords	Clinique juridique et cellule d'écoute

		Facilitation au besoin de la conciliation des parties	Clinique juridique et cellule d'écoute
		Préparation du contrat	Clinique juridique
		Revue du projet du contrat	Coordo AFJCI et TETRA TECH
		Suivi signature et archivage du contrat	Clinique ou agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat au niveau du village	CVGFR
3	Contrat de prêt pour les groupements	Facilitation de la discussion et la négociation	Agent de terrain de la zone Cellule d'écoute
		Collecte des informations sur les parties et le contenu des accords	Agent de terrain de la zone
		Préparation du contrat	Clinique juridique
		Revue du projet de contrat	DCOP Tetra tech et clinique
		Suivi signature et archivage du contrat	Agent de terrain de la zone
3	Contrat de mutualisation	Identification du cas	Agent de terrain de la zone Cellule d'écoute
		Collecte des informations sur les parties et le contenu des accords	Clinique juridique et cellule d'écoute
		Facilitation au besoin de la conciliation des parties	Clinique juridique et cellule d'écoute
		Préparation du contrat	Clinique juridique
		Revue du projet du contrat	Coordo AFJCI et TETRA TECH
		Suivi signature du contrat	Clinique ou agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat au niveau du village	CVGFR
4	Testament holographique ou authentique	Identification du cas	Agent de terrain de la zone Cellule d'écoute
		Collecte des informations sur les parties et le contenu du document	Clinique juridique et cellule d'écoute

		Préparation du testament	Clinique juridique
		Revue du projet de testament et contact avec le notaire pour le second cas	Coordo AFJCI et TETRA TECH
		Suivi signature et archivage du document	Clinique ou agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat au niveau du village	CVGFR
5	Promesse de donation	Echange avec les parties	Agent de terrain de la zone
		Collecte des informations sur les parties et les biens	Clinique juridique
		Vérification des qualités et conformité juridique+ Remplissage de l'acte	Clinique juridique
		Approbation du draft du contrat	DCOP Tetra tech
		Suivi signature et archivage du contrat	Agent de terrain de la zone
		Archivage du document	CVGFR
6	Formalisation des groupements	Facilitation de la discussion autour des options de formalisation	Agent de terrain de la zone
		Préparation de la liste des infos et documents nécessaires	Clinique juridique
		Collecte des documents et informations nécessaires auprès des groupements	Les agents de terrain
		Préparer et déposer le dossier auprès des services adéquats	Clinique juridique
		Suivi des dossiers auprès des services compétents	Clinique juridique
		Retrait et remise des documents	Agents de terrain de la zone
7	Vente de terre pour les terres certifiées	Echange avec les parties	Agent de terrain de la zone
		Collecte des informations sur les parties et les biens	Clinique juridique

		Vérification des qualités et conformité juridique+ Remplissage de l'acte	Clinique juridique
		Approbation du draft du contrat	DCOP Tetra tech
		Suivi signature du contrat	Agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat	CVGFR
8	Donation de terre certifiées	Echange avec les parties	Agent de terrain de la zone
		Collecte des informations sur les parties et les biens	Clinique juridique
		Vérification des qualités et conformité juridique+ Remplissage de l'acte	Clinique juridique
		Approbation du draft du contrat	DCOP Tetra tech
		Suivi signature du contrat	Agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat	CVGFR
9	Contrat de planter partager avec partage du terrain	Echange avec les parties	Agent de terrain de la zone
		Collecte des informations sur les parties et les biens	Clinique juridique
		Vérification des qualités et conformité juridique+ Remplissage de l'acte	Clinique juridique
		Approbation du draft du contrat	DCOP Tetra tech
		Suivi signature du contrat	Agent de terrain de la zone
		Archivage du contrat	CVGFR

### Rôles et responsabilités dans l'élaboration des documents de propriété foncière rural et urbaine

N°	Types de document	Durée de traitement maximum	Activités préalables	Personnes responsables

1	Certificat Foncier (CF) Individuel ou collectif	3 mois	Recensement des demandeurs et bénéficiaires potentiels	Cellule d'écoute, partenaires et cliniques
			Evaluation des demandeurs avec les critères d'éligibilité par les mêmes acteurs  Remise et explication de formulaires aux requérants	Cellule d'écoute, partenaires, cliniques juridique
			Validation de la liste des demandeurs	DCOP
			Signature d'un formulaire de demande d'assistance par le requérant	Demandeur, clinique juridique, CVGFR
			Finalisation de la liste des bénéficiaires	AFPF
			Introduction de la demande de CF par le bénéficiaire	Clinique juridique
			Mise à niveau des CVGFR au besoin	Agent de terrain de la zone
			Opération technique	Le prestataire
			Médiation ou discussion au besoin dans le cadre de la procédure	Clinique juridique
			Signature et remise	Préfet de région
2	Arrêté de Concession Définitive (ACD)		Recensement des demandeurs et bénéficiaires potentiels par	Clinique juridique
			Evaluation des demandeurs avec les critères d'éligibilité par les mêmes acteurs	Clinique juridique

			Validation de la liste des demandeurs	DCOP
			Signature d'un formulaire de demande d'assistance par le requérant	Clinique juridique
			Introduction de la demande d'ACD soit par bénéficiaire soit conjointement avec la clinique	Clinique juridique
			Mise à niveau des DR de la construction	Clinique juridique
			Suivi des étapes au niveau de la conservation	Clinique juridique
			Création du titre foncier	Cadastre
			Signature de l'ACD	Préfet

**U.S. Agency for International Development**  
**1300 Pennsylvania Avenue, NW**  
**Washington, DC 20523**  
**Tel: (202) 712-0000**  
**Fax: (202) 216-3524**  
**[www.usaid.gov](http://www.usaid.gov)**